



La Lettre Du DDEN

www.dden-fed.org

Mai 2020

Numéro 172

ÉDITO

« Un test de notre humanité »

Le Président allemand Frank-Walter Steinmeier lors d'une rare allocution télévisée a trouvé les mots pour répondre aux maux de la pandémie de Covid-19 « *qui n'est pas une guerre* », mais constitue un « **test de notre humanité** ».

L'humanité n'est qu'une, elle vit en chacun de nous et en nous tous,

« Il faudra demain tirer les leçons du moment que nous traversons, interroger le modèle de développement dans lequel s'est engagé notre monde et qui dévoile ses failles au grand jour (...) Il doit y avoir des biens et des services qui doivent être placés en dehors des lois du marché. » On ne peut espérer plus bel engagement que celui officiellement énoncé par le Président de la République le 12 mars à la veille du nécessaire confinement lors de son intervention télévisée...

Dans notre monde, aujourd'hui, bouleversé par la terreur et la détresse de tant d'humains privés de présent voire d'avenir, de chaleureuses actions de résistance, altruistes individuelles ou collectives signent l'expression de sincères engagements solidaires. Que chacun continue, au-delà de cette crise sanitaire, à exprimer et réaliser à sa manière tous ces engagements individuels et surtout institutionnels. Osons espérer que cette solidarité et cette justice sociale retrouvées dureront toujours pour que chacune et chacun puissent profiter du meilleur de la vie et ses plaisirs. Plaisirs de courir et de marcher, de jouir de soi et des autres, de goûter la présence d'amis et d'êtres chers.

Ces idéaux de liberté, d'égalité, de fraternité, de justice sociale et de solidarité ne sont pas qu'« **un test de notre humanité** ». Ils incarnent et concrétisent les idéaux de notre République laïque, démocratique et sociale.

Eddy Khaldi, 17 avril 2020



SOMMAIRE

- + Adresse des DDEN aux pouvoirs publics
- + Quel est l'impact du COVID-19 sur les systèmes éducatifs européens ?
- + Rythmes : une interview de François Testu président de l'ORTEJ
- + Confinement et continuité scolaire : ce à quoi les communes sont confrontées
- + Coronavirus : la Banque mondiale gèle les investissements dans l'éducation privée à but lucratif, *Coalition Éducation* réitère sa demande à la France de faire de même
- + Continuité éducative : le ministère de la Ville débloque 15 millions d'euros
- + Réouverture des écoles, collègues, lycées : points de vue
- + La FNEPE crée « Allo parents confinés ! »
- + Les "villes éducatrices" veulent être associées à la construction d'un autre avenir pour l'éducation
- + Élèves "perdus" : les CEMEA proposent à J-M Blanquer d'inventer "des colonies de vacances apprenantes"
- + Coronavirus : Vers une crise de l'Éducation ?

FEDERATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

124, Rue La Fayette 75010 PARIS
Site internet : www.dden-fed.org

Tél : 01 47 70 09 59

Courriel : federation@dden-fed.org

Facebook : <https://www.facebook.com/FEDERATION.DDEN/>

Adresse des **DDEN** aux pouvoirs publics

Après les hypothèses de travail au 21 avril du Ministre de l'Éducation nationale

Les Délégués départementaux de l'éducation nationale (**DDEN**), dans leur fonction officielle ont le souci permanent de veiller aux bonnes conditions de vie des enfants dans le cadre de leur mission reconnue par le Code de l'Éducation. Ils sont aussi soucieux, dans la situation actuelle, des risques sanitaires pour l'ensemble de la communauté éducative. L'État et toutes ses composantes ont le devoir d'assurer, au sein de l'École la protection de la santé de toutes et de tous.

Dans ce juste confinement imposé à l'école pour répondre aux impératifs de santé publique, bien des parents ont découvert qu'enseigner à leurs enfants n'est pas aussi évident et exige des compétences. Bien des responsables politiques ont pris conscience des conséquences de la crise sanitaire sur les inégalités sociales et scolaires. L'École de la République est bien un enjeu national. Ainsi, l'objectif de rouvrir les écoles est partagé par tous à condition que des mesures incontournables soient prises pour respecter la préservation des conditions sanitaires de toutes et tous.

- **Un retour progressif à l'école à compter du 11 mai**

Le Ministre de l'éducation nationale, a détaillé mardi matin les modalités d'un retour progressif à l'école à compter du 11 mai, sur une durée de trois périodes s'étendant jusqu'au 25 mai. La semaine du 25 mai : c'est l'ensemble des classes qui rouvrira avec toujours un plafond de 15 élèves par classe (10 pour l'Association des Maires de France- AMF)

Pour nous **DDEN**, si nous pouvons nous réjouir de ce retour à l'école, il nous semble essentiel de prendre en compte, non seulement les activités scolaires, mais aussi toutes les activités sur lesquelles notre mission officielle nous implique de veiller à : la santé et l'hygiène ; la restauration ; la pause méridienne ; les activités périscolaires ; les transports.

Un protocole sanitaire doit être mis en place sous la responsabilité de l'État. Il décrira les modes d'actions et les obligations à respecter à l'école sur tous les points sensibles : masques, tests, gestes barrière, etc. Mais aussi pour les activités annexes citées plus haut. Ce protocole doit définir à quel niveau se situent les responsabilités [Éducation nationale, collectivités locales, équipes pédagogiques...] : exemple : qui fournit les masques ?

- **L'ébauche d'organisation ministérielle**

Quatre configurations de classe devraient coexister : un demi-groupe en présentiel, un demi-groupe à distance, un demi-groupe en autonomie à l'étude et, de manière facultative, en concertation avec les maires, des activités sportives, de santé et culturelles pourront être proposées. Rappelons ici la spécificité des écoles maternelles dont les enfants de petite section font la sieste ce qui pose un problème supplémentaire quand l'ensemble des classes rouvrira.

Pour nous **DDEN** : afin de pouvoir sortir du confinement, notre mission est de s'assurer de la santé et de la sécurité des enfants accueillis mais aussi de tous les personnels travaillant dans l'école. Les mesures proposées doivent prendre en compte certains faits dont :

- la pandémie ne s'est pas développée à l'identique dans toutes les régions ;
- la densité de population et la taille des écoles sont différentes entre le milieu urbain et rural ;
- l'école à la maison se révèle très difficile pour certains enfants ;
- le numérique a des atouts et des limites surtout quand il est absent ;
- les transports scolaires sont indispensables dans certains secteurs ;
- la restauration scolaire a une fonction sociale importante dans certains quartiers.

Pour nous **DDEN**, il faudra laisser le temps aux équipes pour s'organiser, avoir des ressources [gratuites et /ou financées par le MEN] pour tenter de rattraper tous les enfants perdus en chemin, choisir le fondamental dans les apprentissages et être en capacité de donner ou redonner confiance aux élèves et à leur famille.

- **Respecter les obligations sanitaires**

Pour nous **DDEN**, il faudra être certain de pouvoir assurer une ligne de santé sécurité pour éviter une re - contamination : les surfaces générant la promiscuité, les gestes barrière (masques), le matériel nécessaire au lavage

des mains, lors de la restauration scolaire et des temps périscolaires. Il faudra que l'ensemble des professionnels en lien permanent avec les enfants soient également soumis régulièrement aux tests (tous les personnels des écoles et des centres de loisirs), avec une possibilité d'isolement temporaire en cas de nécessité. Il faudra porter une attention particulière pour le retour à l'école des enfants en situation de handicap, qui ont besoin d'une proximité très forte du personnel (AESH, enseignant, Atsem, animateur).

- Les conditions sanitaires d'ouverture devront être précisées au niveau national : - nombre de classes ou d'espaces ouverts, - gestes barrières des enfants et des personnels, - équipement éventuel et conditions de son approvisionnement, sa prise en charge par l'État, son stockage et son emploi, - utilisations des espaces extérieurs, - modalités de dépose des enfants, - relations avec les parents et /ou les accompagnants des enfants.
- Au niveau local en lien avec les mairies, des plans de mise en œuvre des règles sanitaires de proximité et la fourniture du matériel de désinfection des locaux, plan de nettoyages journaliers, formation des agents, fourniture des savons, essuie mains, et si besoin du matériel de protection pour compléter la distribution nationale.

• **Le choix des familles**

Concernant la scolarisation des enfants, si une famille ne veut pas envoyer son enfant à l'école, par crainte d'une contamination, ce sera possible mais dans ce cas, il aura alors l'obligation de suivre l'enseignement à distance : "un élève ne sera jamais en dehors de l'obligation scolaire".

Pour nous DDEN, que fait-on pour ces enfants qui se sont évaporés de l'école pendant le confinement ? 8 à 10% selon les statistiques, c'est un nombre très important qui nous interpelle ! Comment les réintégrer et leur faire rattraper le temps d'école perdu, sans discrimination, ni stigmatisation ? Nous savons que ce sont souvent ceux qui rencontrent le plus de difficultés. Le rôle à jouer de l'Éducation nationale à tous les niveaux - quel accompagnement des équipes pour assurer le retour à l'école de tous les enfants ? - quel soutien scolaire, et ensuite stages pendant les vacances, colonies apprenantes (proposition des CEMEA) etc., pour consolider les acquis ? - quels moyens financiers seront dégagés dans ce but ? La maîtrise d'œuvre doit rester dans les mains de l'Éducation nationale et des enseignant[e]s en préservant leur liberté pédagogique.

• **Organiser la concertation de tous les partenaires avec les DDEN**

C'est pourquoi, reprendre la classe ne peut se faire dans la précipitation. Les équipes doivent pouvoir mettre en place un projet de remobilisation générale.

Pour nous DDEN, puisque la réouverture progressive des écoles est annoncée, il nous semble nécessaire de demander au DASEN un premier bilan de l'enseignement à distance et de la continuité éducative. Même si les enseignants ont majoritairement fait preuve de créativité et se sont investis à fond pour garder le contact avec leurs élèves, le manque de moyens techniques des professeurs mais surtout d'éventuelles difficultés familiales ont accru le décrochage scolaire et l'inégalité de fait devant l'enseignement.

Les DDEN demandent aux Maires et à l'administration de l'Éducation Nationale à être associés dans chaque commune à la préparation de la rentrée à partir du 11 mai prochain pour apporter leur analyse et leur expertise du fait de leur fonction officielle. Les DDEN peuvent aider les équipes à trouver le point d'équilibre qui permettra un début de déconfinement. Ils doivent pouvoir participer à des réunions mises en place par les DASEN, voire les IEN, mais aussi dans les écoles où ils sont missionnés.

Une demande de réunion du Conseil d'école nous semble également nécessaire pour s'assurer que toutes les conditions sont requises, tant au niveau sanitaire, qu'au niveau pédagogique, avec un nombre d'enseignants suffisant pour pouvoir organiser l'enseignement par petits groupes.

Pour nous DDEN, la réouverture des écoles pose également trois autres sujets de questionnement qui ne sont pas directement liés à la pédagogie. L'organisation autour de l'école sous diverses responsabilités doit être incluse dans la réflexion :

➤ **Le transport scolaire** : (Responsables Région et Département) il concerne essentiellement le monde rural dans le 1^{er} degré avec les regroupements pédagogiques intercommunaux mais concerne énormément d'élèves de collèges et lycées. Comment respecter les « gestes barrières » dans un véhicule avec 50 enfants ? Comment respecter le droit à l'école pour les plus en difficulté s'ils ne peuvent pas prendre le bus pour y venir ?

➤ **La restauration scolaire** : (Responsable Mairie) la distanciation sociale est posée en fonction du nombre d'élèves qui mangent à midi à l'école. Doit-on inscrire des enfants en priorité et étaler les retours ? Quels types de repas ? Les élèves doivent-ils amener leur repas ?

➤ **Les accueils avant et après la classe** : (Responsable Mairie) il est indispensable d'organiser ces accueils pour permettre aux parents de reprendre leur activité professionnelle dont les horaires ne correspondent pas aux horaires scolaires.

Pour nous DDEN, il semble indispensable de réunir tous les protagonistes avant la réouverture même partielle afin que chacun face à ses responsabilités s'engage sur les mesures indispensables à mettre en place. **Une réunion exceptionnelle du conseil d'école auquel les DDEN participent et ce par tout moyen technique nécessaire permettrait de bâtir un plan de remise en route de chaque école.** La confiance pourrait ainsi être rétablie avec les enfants et les familles.

Pour l'avenir, les DDEN revendiquent la reconstruction d'un service de médecine scolaire performant avec des médecins, des infirmières assez nombreux permettant entre autres les dépistages de troubles visuels et auditifs, la prévention des risques addictifs et le suivi d'élèves à besoins particuliers. Pour nous DDEN, dans l'intérêt des élèves comme des personnels au sein de l'école, il est indispensable que les conditions sanitaires soient optimales. La confiance des familles permettant un retour en classe des enfants ne pourra se faire qu'à ces conditions pour adhérer davantage à l'institution publique.

Article dans ToutEducat

DDEN. Les délégués départementaux de l'Education nationale demandent à "être associés dans chaque commune à la préparation de la rentrée à partir du 11 mai prochain", écrit leur fédération dans "une adresse aux pouvoirs publics". Elle estime en effet qu'ils peuvent aider les équipes "à trouver le point d'équilibre qui permettra un début de déconfinement". Une réunion du Conseil d'école lui semble nécessaire et elle insiste sur les mesures d'ordre sanitaire, mais aussi pédagogique. Certes, les familles pourront ne pas envoyer leur enfant à l'école, mais "il aura alors l'obligation de suivre l'enseignement à distance". Les enseignants doivent avoir "la maîtrise d'œuvre" des moyens de remédiation, stages et colonies apprenantes, sur le modèle proposé par les CEMEA, mais "en préservant leur liberté pédagogique".

La fédération insiste également sur les accueils avant et après la classe et sur les conditions de la sieste pour les petites sections et, plus globalement, sur "toutes les activités" sur lesquelles les DDEN ont mission de veiller : restauration, pause méridienne, transports...

Adresse envoyée à tous les responsables politiques :

Premier Ministre, MEN, DGESCO et associatifs :

ESPER, JPA, CNAL, ORTEJ, COGRADE, SOLIDARITE LAIQUE, COLLECTIF LAIQUE NATIONAL, DEFENSEUR DES DROITS, ANATEEP, SYNDICATS et demande aux

Unions de diffuser aux DASEN et IEN, aux Préfets, aux Présidents de l'association des Maires et aux diverses autorités et représentants associatifs locaux.



TOUT SUR LE COVID 19

Quel est l'impact du COVID-19 sur les systèmes éducatifs européens ?

Pour Eurydice, le réseau européen d'information sur les structures, les systèmes et les développements nationaux et européens dans le domaine de l'éducation, constate début avril que la plupart des pays européens a fermé ses écoles. En règle générale, cette décision a été prise parce qu'il s'agissait d'une mesure nécessaire à la limitation des contacts. Deux pays scandinaves se distinguent : **la Suède et l'Islande**. Chez eux, seuls les établissements du secondaire et du supérieur ont eu l'obligation de fermer. Partout, en Europe, les supports d'apprentissage sont fournis aux élèves de différentes manières : des livres ou des supports à retirer directement dans les établissements, du e-learning sous des formes variées, des plateformes interactives liant les enseignants et les apprenants, des programmes de télévision diffusés à l'échelle nationale, des podcasts sur les plateformes utilisées par tous... Aujourd'hui, tous les pays européens pris en compte dans le réseau Eurydice ont à leur disposition un système correct d'éducation à distance. Eurydice estime que l'adaptation rapide des systèmes éducatifs a été extraordinaire. Mais la prolongation de la fermeture des écoles ajoute au risque d'accroissement des inégalités éducatives. Un certain nombre de pays aurait déjà anticipé les moyens de lutter contre cet effet, notamment en réévaluant toutes les deux semaines la situation.

Également, début avril, le Comité Syndical Européen de l'Education (CSEE) représentant 132 syndicats, soit 11 millions d'enseignants dans 51 pays partage le même avis qu'Eurydice : *"Les enseignant-e-s et le personnel de l'éducation s'adaptent rapidement à la situation pour soutenir leurs apprenant-e-s et leurs communautés"*. Il ajoute que *"les conséquences négatives sur la qualité et l'équité de l'éducation pourraient perdurer pendant de longues années"*. Au nom des millions de travailleur-euse-s qu'ils représentent, les syndicats de l'enseignement unissent leurs forces pour réclamer un soutien conséquent pour le personnel de l'éducation et les établissements scolaires.

Pour en savoir plus : https://eacea.ec.europa.eu/national-policies/eurydice/content/how-covid-19-affecting-schools-europe_en

<https://www.csee-etu.org/fr/themes/covid-19/3703-notre-declaration-sur-le-covid-19-une-crise-actuelle-et-des-des-questions-bien-plus-preoccupantes-encore-a-long-terme>



Rythmes : une interview de François Testu président de l'ORTEJ

Qu'observez-vous depuis le début du confinement ?

Dans cette situation inédite, les enfants et les jeunes s'adaptent et trouvent une nouvelle régularité avec cet avantage sur les adultes qu'est leur insouciance naturelle. C'est le propre de la jeunesse et un bon atout contre le stress. Le risque réside dans ce qu'on appelle la désynchronisation : changement des heures de sommeil, de repas, plus de transport, modes relationnels modifiés. Mais les choses se passent plutôt bien grâce à des alliés inattendus comme le téléphone et les outils numériques qui permettent d'échanger et jouer avec ses amis. Autres alliés, les parents qui ont été investis de la mission d'enseignement. Ce sont eux qui organisent la vie et une nouvelle régularité. Remarquons d'ailleurs que si on applaudit les soignants tous les soirs à 20h, les enseignants sont moins critiqués depuis que les parents ont pris le rôle de professeurs d'école ou de collège.

Pour les parents, comment organiser les vacances de Pâques ?

Éviter une deuxième désynchronisation en adaptant les repères et établir un programme d'activités.

La question reste : le confinement jusqu'à quand ?

C'est une incertitude pesante. Le confinement engendre des modifications psychologiques légères parce qu'on s'organise, mais c'est dur de ne pas savoir pour combien de temps. Et plus il durera, plus longue sera la phase de déconditionnement, de retour à une vie dite normale.

Extraits des propos recueillis par Pierre Mathieu pour la Dépêche du Midi

Confinement et continuité scolaire : ce à quoi les communes sont confrontées

Informations recueillies à l'issue d'une vidéoconférence des villes membres de l'ANDEV (Association Nationale des Directeurs et des Cadres de l'Education des Villes et des Collectivités Territoriales)

Accueil des enfants de soignants (et autres personnels) : La situation varie selon les communes et les zones. Dans les académies qui sont en vacances une baisse du nombre d'enfants accueillis est globalement constatée, ce qui correspond à l'organisation des familles sur les temps de vacances scolaires sans relation directe avec la gestion de la crise sanitaire. L'encadrement par les animateurs est assuré par l'ensemble des collectivités, avec la mobilisation volontaire d'enseignants dans quelques communes. Pour ce qui est des temps non scolaires, se pose la question du transfert de responsabilité des personnels Éducation Nationale aux collectivités et de l'équité de traitement avec les agents territoriaux. Un point sensible évoqué, la possibilité de mettre en place les procédures d'exclusion avec remise aux familles, des enfants qui ne respecteraient pas volontairement les "gestes barrière".

Extra-scolaire : La CNAF doit se prononcer sur le maintien des aides qui sont apportées aux "centres aérés" avec des règles dérogatoires puisqu'il y a gratuité des accueils, pour compenser les pertes de recettes des collectivités.

Masques : L'organisation de la distribution des masques reçus par le MENJ pour équiper les enseignants varie avec les départements. Ces dotations vont soulager les collectivités. Les DSDEN (Directions Départementales de l'Éducation Nationale) peuvent s'appuyer sur les collèges pour une redistribution dans les circonscriptions de l'éducation nationale avec un stockage sécurisé.

Continuité pédagogique : La distribution des devoirs et leur retour par La Poste fonctionne bien. Par ailleurs de nombreuses écoles ont mis en place un système de photocopies, avec des permanences et / ou rendez-vous sur site avec les familles. Les enseignants déposent leurs textes et les familles les travaux des enfants. "C'est utile pour conserver le lien avec les familles les plus en difficulté", que ce soit pour des raisons d'équipement numérique, de maîtrise des usages, de maintien du lien social et scolaire. Le croisement et la mutualisation des coordonnées des familles entre les directions d'école et les collectivités permettent d'actualiser les données et de pouvoir

contacter la plupart des familles.

Si le ministère estime à 5 ou 8% le pourcentage des enfants pour qui la continuité scolaire n'est pas assurée, il s'agit d'une moyenne nationale qui peut atteindre de 25 à 30 % dans des départements qui accueillent des familles en grande précarité comme dans les bidonvilles. Le réseau associatif, les maisons de quartier, les travailleurs sociaux, les équipes de programme de réussite éducative sont aussi très actifs pour faire le lien et distribuer du matériel pédagogique aux enfants de bidonvilles.

Handicap : La question des enfants porteurs de handicap reste posée, particulièrement pour ce qui concerne la mobilisation des AESH. En revanche, les RASED préparent la reprise du suivi à distance des enfants en difficulté dès la rentrée. Les enfants à besoins particuliers comme ceux présentant des troubles du comportement sont aussi identifiés pour permettre à ces enfants, mais aussi à leurs parents, d'avoir des espaces de respiration dans le contexte contraint et fragilisant du confinement.

Vacances d'été : Les accueils collectifs de mineurs devraient être maintenus cet été en tenant compte des restrictions éventuelles, comme la réduction de l'éloignement géographique. Les séjours itinérants et à l'étranger semblent exclus. Certains prestataires de séjours linguistiques réorganisent leur offre, soit en reportant les séjours aux vacances d'automne, soit en les organisant dans l'hexagone... Certaines communes envisagent de reporter la date de clôture des inscriptions.

Cités éducatives : L'administration confirme la nécessité de signer les dossiers de création d'une cité éducative pour les communes concernées, de façon à pouvoir débloquer les crédits. Ces dossiers ont été préparés et validés par l'ensemble des partenaires avant le confinement et élections municipales. Un recensement auprès des villes concernées va être fait par l'ANDEV pour identifier les freins possibles comme des réorientations de priorités, notamment en termes de santé et de liens avec la médecine scolaire, suite à la pandémie.



Coronavirus : la Banque mondiale gèle les investissements dans l'éducation privée à but lucratif, Coalition Éducation réitère sa demande à la France de faire de même.

"Covid-19 et droit à l'éducation publique : que fait la France ?". C'est sur ce titre que la Coalition Éducation, qui rassemble 20 organisations de la société civile françaises (syndicats, associations de solidarité internationale, ONG de défense du droit à l'éducation, organisations d'éducation populaire) a envoyé, hier mardi 14 avril 2020, un communiqué de presse annonçant notamment l'engagement officiel de la Société financière internationale (SFI) du groupe de la Banque mondiale à geler tous les investissements directs et indirects dans l'éducation privée à but lucratif, pour le préélémentaire, le primaire et le secondaire. Une initiative saluée par l'organisation, qui en profite pour appeler à nouveau la France à cesser de financer, elle aussi, la chaîne américaine d'écoles commerciales Bridge International Academies (BIA). *"Alors que la pandémie du Covid est en train d'ébranler fortement les systèmes éducatifs dans le monde et que plus d'1,57 milliard d'enfants sont aujourd'hui privés d'éducation, il est inacceptable que la France continue d'allouer des financements à des chaînes commerciales au détriment de l'enseignement public"*, écrit l'organisation dont la vocation est de militer pour le droit à l'éducation inclusive de qualité pour tous, notamment pour les plus vulnérables.

La Coalition Éducation avance surtout pour argument que via ce soutien financier (assuré par l'intermédiaire de l'institution financière Proparco, la filiale de l'Agence française de développement, au fonds Novastar East Africa Fund qui compte dans son portefeuille BIA), la France *"enfreint l'engagement mondial pris envers l'Objectif de développement durable (ODD) 4 visant à assurer une éducation de qualité équitable et inclusive pour tous"*. Elle avait à ce titre, avec 12 autres organisations de la société civile et après avoir demandé *"à plusieurs reprises à la France de cesser ses investissements dans les écoles à but lucratif, alerté l'ONU à ce sujet"*.

Le rapport des 13 organisations [ici \(PDF\)](http://www.coalition-education.fr/depotWeb/Brief-France---BIA-to-CESCR---February-20120---French---GI-ESCR_Public-pdf.pdf) http://www.coalition-education.fr/depotWeb/Brief-France---BIA-to-CESCR---February-20120---French---GI-ESCR_Public-pdf.pdf

Continuité éducative : le ministère de la Ville débloque 15 millions d'euros.

"Le Gouvernement lance un plan de 15 millions d'euros en faveur des quartiers pour renforcer l'accès numérique à l'éducation et l'accompagnement par mentorat", annonce-t-il dans un communiqué. "Plus de 9 millions d'euros sont mobilisés par le ministère chargé de la Ville et du Logement pour acheter des tablettes numériques et des clés 4G." Ce programme s'appuie sur les "cités éducatives" mais couvrira également des besoins recensés dans des quartiers hors Cités éducatives. C'est toutefois en prenant sur les crédits qui leur sont dédiés dans le budget 2020 que cette enveloppe est "immédiatement mobilisable".

Les ministres de l'Éducation nationale et de la Ville lancent un appel au volontariat des personnes "en services civiques et à tout bénévole - étudiant, actifs, retraités - notamment ceux qui se sont déjà manifestés sur la plateforme Jeuxaider.gouv.fr". Ils souhaitent en effet voir doubler le nombre des élèves suivis actuellement de façon que 30 000 jeunes bénéficient "d'ici le mois de juillet" d'actions de tutorat et de mentorat telles que prévues par Article 1, la FAGE, l'AFEV, Chemins d'avenir, ESA, Institut Télémaque, Proxités, NQT, Socrate, Zup de Co, ViensVoirMonTaf et Energie Jeunes.

Le ministre en charge de la Ville a de plus demandé aux Préfets "de mobiliser 5 millions d'euros, sans attendre la nouvelle programmation des contrats de ville, pour soutenir l'action au quotidien "des petites associations de très grande proximité (qui) jouent un rôle particulier en cette période en apportant des réponses très concrètes au plus près des besoins locaux qui sont apparus avec le confinement".

SOMMAIRE (suite)

+ [Réouverture](#) : les réserves de l'Observatoire national de la Sécurité et de l'Accessibilité des établissements d'enseignement
+ [Réouverture](#) : le "oui mais" des syndicats qui insistent sur le rôle des instances de dialogue social
+ Et le transport des élèves, on en parle quand ? Interrogations de l'ANATEEP
+ Décès d'André ROBIN, l'instituteur qui a inspiré le film « Les risques du métier »
+ Ecole « résiliente »* et Ecole « apprenante »* par Georges FOTINOS*, un texte à réfléchir

Réouverture des écoles, collèges, lycées : les points de vue de l'UNESCO, des personnels de santé, des personnels de direction, de la FCPE, des sénateurs

La Commission sur l'avenir de l'éducation de l'UNESCO "appelle à une action concertée pour contrer l'aggravation des inégalités dues au COVID-19" alors que les fermetures d'établissements scolaires touchent plus de 90% des élèves dans le monde et que "des perturbations encore plus graves se profilent à l'horizon" du fait de la récession économique "qui se profile" et qui "aura probablement des conséquences dramatiques sur le financement de l'éducation" et sur "les moyens de subsistance des individus". Il faudra que "les engagements mondiaux en faveur de l'éducation (soient) maintenus et les ressources dirigées vers ceux qui auront été le plus durement touchés sur le plan social, économique et éducatif". La directrice générale, Audrey Azoulay, ajoute : "L'enseignement en ligne ne peut être la seule solution car il tend à exacerber des inégalités déjà existantes."

Pour le SNIES, après le 11 mai, "l'accueil et le suivi des jeunes sera indispensable pour leur permettre de parler de leur vécu du confinement, de leurs angoisses face au virus, traverser le deuil des proches décédés..." et "toute la communauté scolaire (pourra) s'appuyer" sur les personnels infirmiers, qui sauront aussi jouer leur rôle de conseil en matière d'hygiène et de prise en charge des élèves et personnels symptomatiques. Leur syndicat UNSA rappelle le rôle qu'ils jouent actuellement "pour maintenir le lien avec les jeunes scolarisés, prévenir le décrochage ou pour rejoindre "des équipes de soins dans les centres Covid-19, ou pour renforcer les EHPAD".

Le syndicat UNSA des médecins scolaires se demande si Jean-Michel Banquer se souviendra des professionnels de santé de l'éducation nationale après l'épidémie : "Le nouveau report du groupe de travail sur l'organisation des soins et des urgences démontre malheureusement, une fois encore, que les professionnels de santé ne sont pas la priorité du ministère de l'Éducation nationale, alors qu'ils seront très sollicités au moment de la sortie du confinement."

Le **SNPDEN** demande pour sa part "des garanties sur des conditions assurées de protections sanitaires tant pour les élèves que pour les adultes", ainsi qu' "un temps de réflexion partagée sur les objectifs, les priorités et les modalités envisageables de reprise des établissements en fonction de la progressivité des

retours", "des formats d'accueil souples, planifiables et adaptables aux spécificités particulières des (établissements)". Le syndicat UNSA des personnels de direction ajoute qu'ils "seront en première ligne pour gérer de manière responsable cette reprise comme ses conséquences".

Pour leur part, les **parents de la FCPE** s'interrogent sur "la faisabilité" de la reprise, "eu égard notamment à l'état du bâti scolaire et des sanitaires en particulier". Ceux-ci doivent être "en état de marche", avec savons et serviettes, tandis que les horaires des récréations doivent être décalés, les cours étalés "sur 5 à 6 jours pour permettre les petits effectifs"... La fédération ajoute que "la continuité éducative a démontré que l'École ne pouvait pas se passer de la co-éducation" : les parents doivent être "activement représentés dans les groupes de travail" qui vont mettre au point sous 15 jours "une feuille de route".

Pour le **groupe de travail "enseignement scolaire" de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat**, la décision de rouvrir les établissements scolaires et les écoles" a constitué "une annonce surprise, aux modalités de mise en œuvre mal définies, élaborées sans concertation". Ni l'Association des maires de France, ni l'Assemblée des Départements de France ne semblent "avoir officiellement été contactées". Le groupe de travail s'étonne de "l'absence de contact entre les agences régionales de santé et les autorités académiques. Il demande que soit conçu "un protocole sanitaire strict sur les activités scolaires et périscolaires", ainsi qu'un travail de recensement des besoins matériels de protection (gel hydroalcoolique, masques...). Les sénateurs ajoutent que "les attentes des familles sont contradictoires", mais que "nombre d'entre elles, inquiètes, ne comprennent pas" la décision de réouverture.

Le document sénatorial complet :

https://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/commission/affaires_culturelles/documents/GT_enseignement_scolaire_retour_des_eleves_en_classe_synthese.pdf

*Les erreurs ne se regrettent pas, elles
s'assument.*

*La peur ne se fuit pas, elle se surmonte.
L'amour ne se crie pas, il se prouve !*

Simone VEIL

La FNEPE crée "Allo, parents confinés" pour répondre au désarroi des parents :

"Mes enfants, je les aime, mais je ne les supporte plus..." ou bien "Ma fille pleure sans arrêt, elle a très peur" ou encore "Mon ado refuse de rester enfermé... comment lui expliquer ?" : c'est par ces exemples de désarroi de parents dans la situation actuelle que la Fédération nationale des écoles des parents et des éducateurs FNEPE annonce la mise en place de son service "Allo, parents confinés".

Elle crée, en effet, avec le soutien de la Caisse nationale des allocations familiales, la CNAF, un numéro d'appel national afin de permettre "aux parents, aux jeunes et aux professionnels" qui sont "à bout" d'entrer en relation et d'échanger avec des psychologues et des professionnels de "l'accompagnement parental". Le service et l'appel à ce numéro, le 0 805 382 300, sont gratuits et accessibles du lundi au samedi, soit 6 jours sur 7, de 10 heures à 22 heures.

Pour la FNEPE, il s'agit ainsi d'écouter, de rassurer et d'orienter et ce, en garantissant l'anonymat pour les appelants et la confidentialité pour les échanges.



Les "villes éducatrices" veulent être associées à la construction d'un autre avenir pour l'éducation

"Nous demandons au ministre de l'Éducation nationale de prononcer simplement et clairement l'arrêt de la poursuite des programmes", écrivent dans un communiqué les élu-e-s délégué-e-s à l'Éducation du RFVE (réseau français des villes éducatrices) au terme d'une vigoureuse dénonciation de la "continuité pédagogique" qualifiée de "leurre qui risque de laisser des séquelles profondes et durables dans notre service public d'éducation". Le RFVE accuse Jean-Michel Blanquer d'en avoir fait un "élément de langage" et de "confondre l'objectif annoncé avec le résultat obtenu".

Il existe en effet "un risque très fort de voir les inégalités se creuser" pour les familles qui "n'ont pas les moyens d'identifier les attendus de l'école" tandis que les enseignants, "qui reçoivent une pression très forte de leur institution", "n'ont pas les moyens d'assurer cette mission de manière sereine, maîtrisée et efficace". Mais surtout, "en accolant les termes 'continuité pédagogique' et 'numérique', le ministre 'insufflé une confusion entre 'la pédagogie' et 'les supports pédagogiques'. La distribution de matériel informatique n'est qu'un pis-aller, pas une solution satisfaisante. L'enseignement, qui ne peut être qu'en présentiel, ne se réduit pas à des fiches de cours et de devoirs transmises par mail ou par courrier."

Il faut donc "impérativement stopper la course aux apprentissages" mais aussi "changer de logiciel en politique", ce qui suppose que le ministre consulte "les collectivités pour mettre en place une stratégie et des modèles d'interventions publiques adaptés à la crise sanitaire". Les fonctions des élus, font-ils valoir "ne se réduisent pas à la gestion du quotidien", elles ont "un caractère éminemment politique". C'est avec eux "qu'il faut gérer la crise", mais aussi anticiper les cahots que va provoquer une "longue période de récession" et imaginer un futur qui "n'aboutirait plus à une telle réalité".

Élèves "perdus" : les CEMEA proposent à J-M Blanquer d'inventer "des colonies de vacances apprenantes"

Réorienter des budgets, c'est ce que proposent les CEMEA à Jean-Michel Blanquer après que celui-ci eut souhaité "remobiliser 'scolairement' pendant un temps de vacances" les élèves "perdus". Il s'agirait de financer "des colonies éducatives et émancipatrices, c'est-à-dire, des centres pour partir et profiter des vacances, mais aussi pour préparer la rentrée". Le mouvement d'éducation populaire rappelle qu'il conçoit "les centres de vacances, la colo (comme) des lieux d'apprentissage, de socialisation".

Il rappelle aussi au ministre en charge de la Jeunesse que "les acteurs de l'éducation populaire et des temps de loisirs ont su faire face" aux questions d'hygiène dans le passé et il ajoute qu'ils "sauront se réinventer dans ce contexte de crise sanitaire", relever "le défi d'un collectif apprenant par et pour ceux qui sont en besoin, articulé à un contexte de découverte d'un nouvel environnement, hors du lieu traditionnel qu'est l'école".

Pour les CEMEA en effet, le dispositif d'écoles ouvertes "ne doit pas se substituer à de vraies vacances hors du quotidien habituel de son quartier ou de son village", "des vacances collectives, accueillant des publics hétérogènes, sans aucun doute éducatives, permettant l'évasion, tout en restaurant des apprentissages nécessaires, des capacités à faire, à être ensemble, après ce temps de confinement". Les "centres d'entraînement aux méthodes actives d'éducation" mobiliseront des équipes qualifiées mais "des financements importants seront nécessaires pour assurer l'accessibilité financière aux enfants qui en ont vraiment besoin", "particulièrement à tous ceux et toutes celles qui ne partiraient pas cet été, et qui ne partaient déjà pas avant, mais pour qui, pourtant c'est tellement nécessaire".

Réouverture : les réserves de l'Observatoire national de la Sécurité et de l'Accessibilité des établissements d'enseignement

Les écoles, collèges, lycéens sont-ils "en mesure de rendre effectifs les gestes barrières" ? L'ONS, (Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement) avait initié juste avant le confinement une "enquête rapide" à laquelle ont répondu 6 184 écoles et 1900 collèges et lycées.

Pratiquement tous (98 %) les directeurs ou directrices d'école, principaux et proviseurs avaient donné à leurs élèves, avant le confinement, "des consignes pour le lavage des mains", mais 25% des écoles et 22 % des collèges et lycées "n'ont pas de points d'eau en nombre suffisant".

Presque tous (85 à 90 %) "souhaitent un interlocuteur unique lors des situations de crise". Les trois quarts des écoles "n'ont pas de plan de continuité d'activité", ce qui est aussi le cas d'un peu moins de la moitié des établissements du second degré.

Si plupart des écoles (6 sur 7) et des collèges et lycées (9 sur 10) "ont du savon en quantité suffisante", ce n'est pas le cas pour le gel hydroalcoolique (3 sur 4 n'en ont pas). Les écoles n'ont pas de personnel infirmier en présence régulière, contrairement à 73 % des établissements du 2nd degré qui ont au moins un mi-temps. Alors que près de 9 établissements sur 10 avaient envisagé un lieu "un élève ou un personnel présentant des symptômes", 6 écoles sur 10 ne l'avaient pas fait.

L'Observatoire recommande que soit organisée de manière "plus rigoureuse" la communication de crise. Dans la perspective de la réouverture, il faudrait que soit mis à disposition des agents qui seront chargés du nettoyage des protections efficaces. Il recommande également que soit mise en œuvre "une politique d'apprentissage des gestes barrières". Il faudra aussi veiller à un approvisionnement constant en essuie-mains et en savon liquide, que soient installés des distributeurs de gel hydroalcoolique. A plus long terme, il demande l'équipement des établissements en points d'eau en nombre suffisant. "L'ONS ne mésestime pas les difficultés de surveillance nécessaires à la diminution du gaspillage et du vandalisme" et rappelle que la gestion des sanitaires constitue un problème qui va très au-delà du contexte. Il recommande la "mise en place d'une mission spécifique et prioritaire afin d'établir un retour d'expérience".

L'Observatoire rappelle que son coût de fonctionnement est minime (3,5 postes budgétaires) mais que sa suppression est prévue dans l'article 7 du projet de loi "d'accélération et de simplification de l'action publique", adopté par le Sénat en première lecture le 5 février 2020. "Les activités de l'Observatoire se poursuivent malgré tout et le rapport 2019 sera publié courant mai 2020."

Le site de l'ONS : <https://www.education.gouv.fr/les-publications-de-l-observatoire-national-de-la-securite-et-de-l-accessibilite-des-etablissements-7757>

Coronavirus : vers une crise de l'éducation ?

Dans beaucoup de pays d'Europe, depuis quelques semaines, les élèves suivent des cours en ligne à domicile, leurs écoles ayant fermé leurs portes dans le cadre de la lutte contre la pandémie. Pourtant, les enfants n'ont pas tous un ordinateur, certains foyers n'ont pas même de connexion Internet. La presse européenne pointe unanimement l'injustice sociale qui en découle, mais appelle aussi à la plus grande prudence dans la réouverture des établissements.

<https://www.eurotopics.net/fr/238205/coronavirus-vers-une-crise-de-l-education>

<https://www.eurotopics.net/kurz/a03>, sur ce site des articles à lire provenant de divers journaux :

Donner des moyens au retour à l'école (Libération France)

Accorder la priorité à l'éducation (Die Welt Allemagne)

L'utopie de la pédagogie numérique (Lrt Lituanie)

L'effet paupérisant de l'enseignement en ligne (Publico Espagne)

L'indifférence du ministère de l'Éducation (Corriere della Serra Italie)
<http://www.corriere.it>



Réouverture :

le "oui mais" des syndicats qui insistent sur le rôle des instances de dialogue social

Les organisations syndicales attendent les propositions du ministre de l'Education nationale pour la réouverture des écoles et établissements scolaires. Dans une lettre ouverte adressée le 17 avril à Jean-Michel Blanquer, les fédérations et syndicats de l'enseignement public CGT, FAEN, FSU, SGEN-CFDT, SNALC, SUD et UNSA (manquent notamment la FNEC-FP-FO et la CFE-CGC) ainsi que la FCPE et les organisations lycéennes FIDL, MNL et UNL font part de leur "grande inquiétude". Elles souhaiteraient "pouvoir reprendre l'école" mais posent des conditions *sine qua non*.
La lettre ci-dessous :

Monsieur le Ministre,

Personnels, parents d'élèves, élèves tiennent à vous faire part de la grande inquiétude suscitée par les annonces du président de la République sur la réouverture progressive des écoles et établissements scolaires à partir du 11 mai.

Tout le monde souhaiterait pouvoir reprendre l'école et sortir d'une situation où l'ensemble des élèves subit les conséquences de la crise et où les inégalités scolaires se creusent. Mais les conditions seront-elles réunies à compter du 11 mai ? En prolongeant au-delà de cette date la fermeture des cafés, restaurants, lieux de culture, etc., le Président de la République a lui-même anticipé le maintien d'une situation de risque sanitaire nécessitant la poursuite de la plus grande vigilance.

*Nous n'avons pas la prétention de connaître l'ensemble des procédures à appliquer. En revanche, nous demandons à ce que les préconisations sanitaires pour la protection optimale de toutes et tous soient strictement respectées. Ce sont des conditions **sine qua non** à la reprise.*

En tout état de cause, les éléments suivants nous semblent incontournables :

- la mise en place d'une politique massive de tests qui devra correspondre aux préconisations du conseil scientifique et de l'OMS ;*
- la désinfection des écoles, services et établissements scolaires qui ont été fréquentés pendant la période de confinement avec des dotations en matériel spécifique (équipements, masques...) et une protection adaptée ;*
- la fourniture des matériels de protection (gel hydroalcoolique, gants et masques chirurgicaux ou FFP2) en quantité suffisante pour les agents et les élèves adaptés à la situation de travail de chacun ;*
- les personnels dont la santé ou la pathologie le nécessite doivent bénéficier des mesures d'éloignement du travail et avoir un suivi médical tel que prévu par le décret 82-453 modifié ;*
- les élèves dont la santé ou la pathologie le nécessite, et celles et ceux dont les parents souffrent de grandes pathologies, doivent pouvoir être exemptés du retour en présentiel ;*
- des garanties concernant la limitation des effectifs par groupes dès le retour des élèves (retour qui ne peut être simultané de celui des adultes), pour permettre la distanciation sociale exigée par ailleurs, et ce pour l'ensemble des niveaux et tous les lieux fréquentés par les élèves et personnels (cantine scolaire, internats, couloirs etc.).*

Depuis le 14 avril 2020, vous consultez les organisations représentatives des personnels, des parents d'élèves et le CNVL. Nous avons formulé nos propositions, nos attentes pour que la reprise quand et là où elle aura lieu se passe du mieux possible en termes de sécurité pour toutes et tous. Nous vous demandons de présenter vos propositions à l'issue de ce cycle d'audiences afin que nous puissions vous faire part de nos réactions, cela pourrait avoir lieu en multilatérale et dans le cadre des instances de dialogue social ministériel : CTMEN, CHSCTMEN et CSE avant toute reprise éventuelle et avant la communication au grand public. Nous vous demandons de vous assurer que ces mesures seront présentées dans les instances de dialogue social local (niveaux académiques et départementaux).

Enfin, des établissements scolaires ont été réquisitionnés ces dernières semaines pour permettre d'héberger des personnes sans domicile ou en grande précarité de logement et leur permettre de s'isoler, d'être soignés, de se reposer pour guérir. Partout où les préfetures et agences régionales de santé estiment que la réquisition demeure nécessaire au-delà du 11 mai 2020, les établissements doivent demeurer fermés pour que la politique nationale de santé face au Covid19 ne soit pas fragilisée. Si ces conditions n'étaient pas remplies, les risques encourus par les élèves, les personnels et la population devront conduire à différer l'ouverture des écoles et des établissements scolaires prévue à partir du 11 mai.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos salutations respectueuses.

Et le transport des élèves, on en parle quand ? Interrogations de l'ANATEEP

La seule certitude que l'on ait, c'est qu'une fois de plus, le transport des scolaires reste un angle mort des politiques publiques alors qu'il est essentiel ! Qui sait qu'un élève scolarisé sur trois (environ 4 sur 12 millions) doit utiliser un transport collectif pour se rendre à l'école, au collège ou au lycée (bus, car, tramway, métro) ? L'ANATEEP* rappelle depuis de nombreuses années que le transport est le bras qui prolonge l'école.

Les questions posées à l'échelle de la classe se retrouvent dans le transport. Le gouvernement, les autorités organisatrices (AO) vont donc devoir sous quinzaine répondre précisément aux nombreuses questions qui se posent, et notamment :

- Comment assurer dans un car scolaire ou sur un service régulier en bus ou tramway la distanciation sociale nécessaire et recommandée par les autorités sanitaires ?

- Faudra-t-il désinfecter les véhicules après chaque service ou rotation ?

- Les élèves transportés seront-ils tenus au port du masque ? de gants ? Si oui, qui doit gérer la distribution des matériels et le renouvellement des stocks ? La famille ? L'AO ? Le transporteur ? Et qui doit s'assurer du port effectif de ces équipements de protection individuelle (EPI) ?

- Un élève non équipé de son EPI, à l'aller comme au retour, doit-il se voir refuser l'accès au véhicule ?

- Comment les enfants d'âge maternel ou d'élèves en situation de handicap (troubles comportementaux...), parfois seuls avec le (la) conducteur(trice), vont-ils pouvoir appliquer individuellement les règles ? La responsabilité risque d'être très lourde pour les AO.

- Quelles sont les protections envisagées pour les conducteurs, souvent âgés, du transport scolaire ? Ont-ils la possibilité d'un droit de retrait ? L'ANATEEP demande donc aux pouvoirs publics de glisser la question du transport des scolaires à sa juste place dans la pile des dossiers à traiter en priorité.

***Association nationale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (ANATEEP).**

André Robin, l'instituteur qui avait inspiré "Les risques du métier", est décédé

Le 6 avril ont eu lieu dans l'intimité familiale les obsèques d'André Robin, ancien instituteur de l'école Louis-David à Lameilhé, quartier de Castres, décédé à l'âge de 90 ans.

Nombreux sont les élèves et anciens collègues qui se souviennent de cet homme à la fois réservé et très impliqué dans sa mission d'enseignant. Mais dans la communauté enseignante locale, nul n'a oublié non plus la terrible affaire qui était arrivée au début des années 60 à ce jeune instituteur qui enseignait alors dans une petite école publique rurale d'un hameau situé près de Labruguière : *"Il lui est arrivé la pire des choses qui puisse arriver à un enseignant, raconte une autre ancienne collègue. Etre accusé à tort d'attentat à la pudeur sur ses propres élèves."*

Défendu à l'époque par Maître Cornec, fondateur de ce qui deviendra la FCPE, fédération de parents d'élèves, André Robin finira par être totalement innocenté et pourra à nouveau exercer sa profession d'enseignant dans la région. Cette histoire qui avait profondément bouleversé la région castraise à l'époque, a fait l'objet d'un livre écrit d'ailleurs par Simone et Jean Cornec. Livre adapté au grand écran sous le titre **"Les risques du métier"** où le rôle d'André Robin est interprété par Jacques Brel (1967). Une histoire terrifiante qui n'a pas pour autant empêché cet homme de poursuivre jusqu'au bout son rôle d'enseignant, pétri de laïcité et de justice.

J.-M.G. pour la Dépêche du Midi



École « résiliente » * et École « apprenante »* par Georges Fotinos*

Un texte pour réfléchir

La crise mortifère qui s'apparente à une crise anthropologique et le confinement général déclenchés par le Covid-19 viennent de provoquer une rupture violente des liens pédagogiques et éducatifs en présentiel. Liens qui s'exerçaient dans un univers scolaire structuré de façon dogmatique par des organisations de temps et d'espace davantage centrées sur le fonctionnement de systèmes (économique, sociaux, familiaux, politique) que conçues comme leviers et vecteurs du bien-être et de la réussite scolaire.

Face à cette situation radicalement nouvelle surgissent à l'initiative de la très grande majorité des « acteurs de terrain », de puissantes dynamiques convergentes et interactives de changement qui ébranlent l'ensemble de cette « doxa ».

Initiatives souvent sous-tendues par la prise de conscience par les enseignants mais aussi par les personnels d'encadrement et d'éducation de pouvoir trouver des réponses adaptées aux élèves dans la force de l'autonomie de l'établissement et l'appropriation de la liberté de créer et d'innover.

→ En effet, soit par notre implication professionnelle directe soit par l'observation de la vie de nos familles, nous saisissons tous que les temps éducatifs dits formels et informels viennent d'écarter dans leurs formes et dans leurs contenus ; leurs frontières sont devenues floues, incertaines, quand elles n'ont pas disparu. Les rôles et missions des acteurs de la « communauté éducative » se modifient rapidement. Par délégation implicite ou explicite de l'Etat, sont confiées à toutes les familles françaises, aux associations éducatives et aux collectivités locales, mais aussi à des entreprises privées, des activités à forte consonance pédagogique. Ce qui, de façon dramatique, dans les milieux sociaux paupérisés ne peut qu'aggraver les

inégalités scolaires, sociales et territoriales de leurs enfants jusqu'à les rendre irréversibles. Alors que pour d'autres familles cette situation s'est révélé comme le moment déclencheur de la prise de conscience de leur responsabilité éducative.

Responsabilité qu'ils ne manqueront pas de revendiquer et de vouloir transformer en actes de coéducation à la sortie de cette pandémie. Sachant que pour tous l'objectif final de cette demande - validé par un ensemble d'études nationales et internationales qui met en évidence la forte corrélation entre la participation des parents à la vie de l'école et de la classe et la qualité de la scolarité des enfants - doit être le bien-être à l'école et la réussite scolaire dans un contexte lesté durablement par la question de la sécurité sanitaire face au risque de transmission du Covid-19.

À souligner ici une situation d'exception : la quasi-unanimité des familles (dont 12 millions de parents d'élèves) reconnaît en ce moment le rôle irremplaçable de l'école et du maître. Fort de ce consensus et de ce soutien national ne serait-ce pas le moment le plus opportun pour revaloriser fortement le métier d'enseignant et plus largement celui de l'équipe éducative ?

→ Sous nos yeux émerge actuellement ce que beaucoup refusaient de voir car remettant en cause l'équilibre du fonctionnement vertical de notre système éducatif et très lié à l'organisation des temps et des espaces scolaires, péri et post scolaires : le caractère global de l'éducation. Que ce soit par l'école, les parents, les collectivités locales, les associations éducatives, les pairs, les universités dans leur dimension de démocratisation du savoir sur tous les territoires, « le monde infini du savoir numérique... ».

Cette entrée qui met en évidence l'absolue nécessité de liens entre ces différents lieux d'éducation, repose sur le

constat scientifique de l'importance du phénomène de transfert des apprentissages, particulièrement bénéfique pour la réussite scolaire et le comportement social de tous les élèves . Phénomène fortement accentué dans les réseaux d'éducation prioritaire. En corollaire, il est constaté que cette organisation permet d'introduire un suivi bienveillant ainsi que des évaluations et/ou autoévaluations plus tournées vers l'acquisition de compétences. Elle prépare in fine au rôle de citoyen et au « Vivre ensemble » afin de créer une communauté de destin.

→ Sous nos yeux et paradoxalement le confinement met en mille morceaux l'organisation réglementaire du travail des enseignants et des élèves (fondée sur le temps de travail hebdomadaire des enseignants) et son cadre annuel, le « sacro-saint » calendrier scolaire qu'il s'agisse de la place, la nature, les dates des examens et concours, de la place, la fréquence, la durée des vacances (petites et grandes), l'organisation de la journée et de la semaine. L'algorithme « temps scolaire » est actuellement obsolète.

Ne serait-ce pas le moment - sur le modèle de l'éducation globale intégrant dans sa définition la coéducation, l'espace éducatif local ou territorial, comme nous y invite par exemple l'UNESCO avec les villes apprenantes, et l'autonomie des établissements - de prendre en compte et de s'appuyer sur les changements de mentalités en cours des acteurs éducatifs et d'ouvrir grandes les portes de l'expérimentation promue au chapitre II article 38 de la loi du 29 juillet 2019 ?

→ In fine, deux recommandations fruit de l'expérience et de la mémoire.

- Tout changement d'orientation de politique éducative nationale, même réalisé avec un consensus collectif, ne peut rester pérenne qu'en considérant que la formation

ALERTE CONFINEMENT

En France, plus de 50 000 enfants et adolescent.e.s sont chaque année victimes de violences physiques, sexuelle et psychologiques, enferm.e.s à huis clos avec leurs bourreaux. Jours et nuits, ils sont condamnés au silence. Ces violences sont accrues en période de confinement. Pourtant, Enfance en danger n'enregistre pas de hausse significative d'appels.

C'est pourquoi le [COFRADE](#) soutient la campagne #EntendonsLeursCris d'[UNICEF France](#) et du [Collectif Nous Toutes](#) adressée aux enfants et adolescent.e.s victimes ou témoins de violences. Il est essentiel de rappeler aux enfants qu'ils ont des droits et de les encourager à contacter le #119 pour se faire aider.

Si un adulte te fait du mal:
- te fait peur
- te tape
- t'insulte
- touche ton corps
et que ça te met mal à l'aise
tu es en danger.

Appelle le 119
24h sur 24, 7 jours sur 7,
Appel gratuit

Ou si tu penses qu'on fait du mal à un autre enfant.

#EntendonsLeursCris

unicef france
nous toutes



.../... (Fin article page 13)

- formation initiale et continue - tant des enseignants et des personnels d'éducation que des personnels d'encadrement - est le socle fondamental de l'école en devenir.
- Ne pas prendre en compte ces mouvements profonds de changement de mentalité, de comportement, de pratiques qui secouent notre société éducative et libèrent les énergies individuelles et collectives serait une erreur dangereuse pour notre Ecole, creuset des valeurs républicaines. Ce serait la porte grande ouverte à la loi du marché dans l'éducation.

Directeur de la publication :

Eddy KHALDI

Rédactrice en chef :

Martine DELDEM

Mise en page rédactionnelle :

Bernard RACANIERE

***Organisation apprenante** : « dans les organisations de travail apprenant les salariés sont souvent polyvalents, participent activement à l'élaboration des objectifs de la hiérarchie, apprennent en continu et disposent d'une forte autonomie. Elle favorise la qualité du travail, le développement des compétences et la diffusion des innovations ».

- France stratégie (Évaluer, Anticiper, Débattre, Proposer)

- Promouvoir les organisations de travail apprenantes enjeux et défis pour la France (Note de synthèse Avril 2020).

***Résilience** : Capacité à vivre, à se développer en surmontant les échecs traumatiques, l'adversité. Capacité (d'un écosystème, d'une espèce) à retrouver un état d'équilibre après un événement exceptionnel) Petit Robert

* G. Fotinos est Docteur en géographie ; Ancien Chargé d'Inspection Générale de l'Éducation Nationale (Établissements et Vie Scolaire) ; Membre du Comité scientifique de l'Observatoire des Rythmes et des Temps de vie des Enfants et des Jeunes (ORTEJ).

France 4

Le succès de France 4 en cette période de confinement et l'utilité publique de ses programmes d'enseignement ont finalement convaincu les députés, y compris de la majorité, de l'intérêt de conserver la chaîne pour enfants.

Mais le combat doit se poursuivre, car, pour l'heure, aucune garantie n'est donnée pour la conservation de la chaîne après le 9 août, date prévue de sa fermeture.

C'est pourquoi le COFRADE continue de se mobiliser aux côtés du Syndicat des Producteurs de Films d'Animation (SPFA) et de la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (SACD), en adressant un courrier aux sénateurs, aux députés, et

